



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

*Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi
de la région Auvergne-Rhône-Alpes*

Lyon le 12 avril 2019

Affaire suivie par : Emmanuelle Hautcoeur

*A l'attention de
Monsieur le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
s/c de Monsieur le Secrétaire général pour les affaires régionales*

Objet : Présentation du plan régional d'investissement dans les compétences PIC/PACTE

Partant du constat que « **La meilleure protection contre le chômage, c'est la compétence** » (Muriel Pénicaud, ministre du travail), le gouvernement investit dans la formation, massivement (**15 milliards d'euros**), dans la durée (**2018-2022**) et de façon ciblée (**la formation de deux millions de jeunes et de demandeurs d'emploi peu qualifiés**), dans un contexte de transformation des métiers.

Avec 3 objectifs :

- Mettre le pied à l'étrier de l'emploi à des jeunes et demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés ;
- Répondre aux besoins des métiers en tension dans une économie en croissance ;
- Contribuer à la transformation des compétences, notamment liée à la transition écologique et à la transformation numérique.

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'engagement autour de ces enjeux et objectifs fait l'objet d'un PACTE, plan régional d'investissement dans les compétences signé entre l'Etat et Pôle Emploi pour la période 2019-2022, en cohérence avec les cadres structurants que sont le CPRDFOP, la stratégie régionale pour l'emploi (SRE), le schéma régional DEII.

La région « pèse » 10 % dans le Plan d'investissement.

La répartition de l'enveloppe du Plan d'investissement représente en région un « potentiel » financier additionnel de l'État sur les cinq ans de :

- 66,8 M€ au titre de l'amorçage pour 2018
- 652 M€ au titre du Pacte régional 2019-2022.

En 2019, un total de 50 283 places de formation dans la région, hors entrées conseil Régional

- 27 600 places supplémentaires
- 22 683 places de formation sur le socle de Pôle emploi

Le public cible du Plan d'investissement représente 281.050 jeunes ou demandeurs d'emploi dont le niveau de qualification est inférieur au bac.

Les métiers pour lesquels un investissement formation est nécessaire ont été identifiés par une analyse croisée de la structure des entreprises, de l'activité économique associée, de la demande d'emploi, des métiers dominants et des tensions offres – demandes, lors de l'élaboration du schéma régional du développement économique (SRDEII). Le Conseil régional Auvergne Rhône Alpes a ainsi placé 8 domaines au cœur de sa politique d'innovation et d'attractivité régionale.

En complément de ces domaines d'excellence identifiés par le Conseil Régional, 5 focales ont été retenues sur la base de l'analyse complémentaire de l'État et Pôle emploi relative à l'accompagnement des transitions professionnelles des actifs.

Dans ses orientations principales, le Pacte ARA retient donc les **13 domaines d'excellence (DOMEX)** suivants :

Industrie du futur et production industrielle ; Plasturgie ; Aéronautique : Bâtiments et Travaux Publics ; Numérique ; Service à la personne ; Agriculture, Agroalimentaire, Forêt ; Énergie ; Nucléaire ; Mobilité, systèmes de transport intelligents ; Sport, montagne et tourisme ; Force de vente ; Métiers de bouche

Sur chaque domaine, un travail commun a été mené avec les branches professionnelles pour définir les enjeux (vision prospective), identifier et quantifier les difficultés de recrutement et élaborer des parcours type susceptibles d'orienter les demandeurs d'emploi vers ces métiers porteurs.

Le PACTE comportera trois axes :

- Priorité donnée à des parcours intégrés de formations qualifiantes et certifiantes, qui répondent en continu aux besoins en compétences des entreprises ;
- Pour les publics les plus vulnérables, accès sans pré-requis à des parcours d'acquisition ou de consolidation des compétences clefs – les Essentiels – ;
- Soutien à des démarches innovantes au service des parcours prévus aux axes précédents.

Qui s'appuieront sur :

- La notion de **compétences** ;
- **L'analyse en continu** avec l'ambition de la mise en partage des outils de collecte de données entre partenaires pour construire un observatoire vivant des besoins des publics et des entreprises ;
- La construction de **parcours dans une approche « sans couture »** ;
- **L'accompagnement des bénéficiaires** via la professionnalisation des conseillers en évolution professionnelle ;
- **Adaptation des modes d'achat de formation** pour répondre aux principes posés de parcours vers la compétence ;
- Des expérimentations sur les territoires et avec les acteurs sur l'identification des personnes, l'accompagnement et l'adhésion des bénéficiaires (avec leur participation), la réduction des abandons et du décrochage.

Le PACTE a été signé le 15 avril 2019 à Belley (01) par le préfet de région et le directeur régional de Pôle Emploi, en présence de la ministre du travail, Muriel Pénicaud, et du haut commissaire à la transformations de compétences et à l'inclusion par l'emploi, Jean-Marie Marx.